© Drogues Info Service - 14 juin 2025

Forums pour les consommateurs

Contrôle routier cannabis

Par Profil supprimé Posté le 25/08/2014 à 15h23

Bonjour hier en sortant de teuf je me suis fait arrêter par la gendarmerie, il mon fait un test d'alcool négatif c'est la première fois que je me faisait arrêter j'étais un peu stresser alors le policier à voulu me faire le test salivaire, positif donc prise de sang, j'ai pas mal fumer depuis le début des vacances et je voudrai savoir de quoi dépend le retrait ou la suspension de permis sachant que j'ai 1mois de permis. Merci d'avance

1 réponse

Profil supprimé - 25/08/2014 à 15h47

Bonjour,

Je suis le modérateur des forums et votre question étant assez précise, je vais me permettre d'y répondre d'ores-et-déjà.

Si le test de dépistage du cannabis dans le sang est positif, l'infraction de conduite sous influence de stupéfiants est constituée. Cette infraction entraîne la perte automatique de 6 points du permis de conduire et vous fait encourir une peine de 2 ans de prison et 4500 euros d'amende. Comme vous êtes en permis probatoire vous ne disposez que de 6 points sur votre permis. Si le test est positif, votre permis de conduire sera donc {{annulé}} et vous devrez le repasser.

Sachez cependant que cette annulation ne courra qu'à partir du moment où elle vous aura été notifiée et non à partir du constat de l'infraction.

La probabilité pour que votre test sanguin soit positif au delta-9-THC dépend non de votre consommation pendant les vacances mais de votre consommation pendant les dernières 24h avant le test. Si vous n'aviez pas consommé depuis plusieurs heures (difficile de vous dire combien d'heures précisément mais c'est sans doute de l'ordre de 4 à 12h) le test sera négatif pour ce métabolite du cannabis. Dans le cas contraire il sera positif.

Cordialement,

le modérateur.